



Bruxelles, le 28 février 2014

NOTE D'INFORMATION¹
CONSEIL "ENVIRONNEMENT"
LUNDI 3 mars à Bruxelles

*La session du Conseil commencera à 11 h 30 par un débat d'orientation public sur la communication de la Commission intitulée "Un cadre d'action en matière de **climat et d'énergie** pour la période comprise entre 2020 et 2030".*

*Les ministres procéderont à un échange de vues sur un projet de règlement modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou **d'interdire la culture d'OGM** sur leur territoire.*

*En outre, les ministres échangeront leurs points de vue sur **l'écologisation du Semestre européen**, sur la base de l'examen annuel de la croissance de cette année.*

Lors du déjeuner, les ministres débattront de la protection des sols dans l'Union.

Conférence de presse: à l'issue de la session (+/- 18h30).

Conférences de presse et délibérations publiques: <http://video.consilium.europa.eu/>

Transmission vidéo: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu>

Archives photographiques: www.consilium.europa.eu/photo

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

P R E S S E

Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur une communication de la Commission relative à un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

Afin d'encadrer le débat, la présidence a proposé de soumettre deux questions (doc. [6422/14](#)) aux ministres. Ils seront invités à exprimer leurs vues sur l'orientation générale du cadre politique à l'horizon 2030 et à dire si celui-ci établit un équilibre adéquat entre ambition et souplesse; ils seront également appelés à étudier les étapes suivantes et à recenser les aspects du cadre qui nécessitent d'être approfondis et mieux définis.

La présidence informera le président du Conseil européen des résultats de la discussion des ministres en vue de la réunion du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014.

Dans la communication qu'elle a présentée le 22 janvier (doc. [5644/14](#)), la Commission propose un cadre pour les futures politiques de l'UE dans les domaines du climat et de l'énergie et engage un processus en vue de parvenir à une vision commune de la manière de mettre en œuvre ces politiques à l'avenir.

Parmi les principaux éléments du cadre proposé figurent:

- ✓ un objectif de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, à atteindre uniquement au moyen de mesures nationales (sans recourir aux crédits internationaux);
- ✓ un objectif de 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique, que les États membres seraient libres de transposer en objectifs nationaux;
- ✓ l'efficacité énergétique comme un élément essentiel du cadre pour 2030: une révision de la directive sur l'efficacité énergétique sera menée dans le courant de l'année 2014.

La Commission esquisse également un nouveau système de gouvernance fondé sur des plans nationaux pour une énergie compétitive, sûre et durable, que les États membres seront chargés d'établir. En outre, elle propose un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès dans le temps et d'offrir une base concrète pour l'adoption de mesures, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur ce sujet, voir également le [site web](#) de la Commission.

Culture d'organismes génétiquement modifiés

Le Conseil procédera à un échange de vues public sur le projet de règlement modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire, sur tout ou partie de leur territoire, la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) autorisés à l'échelon européen.

La présidence grecque a proposé que deux questions soient adressées aux ministres, à savoir s'il existe un consensus pour rouvrir les discussions sur ce dossier législatif et si la proposition de compromis de la présidence constitue une bonne base pour approfondir les travaux techniques en vue de parvenir à un accord politique.

Au cours d'un débat d'orientation tenu lors de la session du Conseil des affaires générales sur une proposition, présentée par la Commission, de décision du Conseil visant à autoriser la mise sur le marché à des fins de culture du maïs génétiquement modifié 1507 (*voir communiqué de presse [6328/14](#), page 7*), de nombreux États membres ont exprimé leur volonté de réexaminer le cadre législatif de l'UE régissant ce type d'autorisations.

La Commission a présenté la proposition relative à la culture des OGM en juillet 2010 (doc. [12371/10](#) + [ADD 1](#)) dans le but de fournir une base juridique permettant aux États membres de fonder leur décision de restreindre ou d'interdire la culture des OGM sur leur territoire sur des motivations autres que les considérations sanitaires ou environnementales, que l'UE avait déjà traitées lors du processus d'autorisation des OGM. La proposition a été examinée sous différentes présidences. Lors de sa session du 9 mars 2012, le Conseil "Environnement" n'a pas été en mesure de parvenir à un accord politique, une minorité de blocage parmi les délégations n'étant toujours pas rassurée sur certains points (*voir communiqué de presse [7478/12](#), page 11*).

Écologisation du Semestre européen

Les ministres tiendront un débat sur l'examen annuel de la croissance 2014, dans le cadre de l'ensemble des délibérations du Conseil tenues sur ce sujet dans la perspective du Conseil européen de printemps qui aura lieu les 20 et 21 mars.

L'examen annuel de la croissance 2014 (doc. [15803/13](#)) a été présenté en novembre 2013. Il dresse le bilan de la situation économique et sociale en Europe et arrête, pour l'ensemble de l'UE, les priorités d'action générales pour l'année à venir. L'examen annuel de la croissance lance un nouveau semestre européen de coordination des politiques économiques, faisant en sorte que l'UE et ses États membres coordonnent leurs politiques économiques et leurs efforts pour promouvoir la croissance et l'emploi. Pour ce quatrième semestre européen de coordination de la politique économique, la Commission recense les cinq priorités économiques et sociales suivantes:

- ✓ procéder à un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance;
- ✓ revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie;
- ✓ promouvoir la croissance et la compétitivité;
- ✓ lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise; et
- ✓ moderniser les administrations publiques.

La présidence grecque propose d'axer les discussions du Conseil "Environnement" sur la manière d'améliorer la prise en compte des priorités de l'économie verte dans les programmes de réforme nationaux et dans le cycle global du Semestre (doc. [6349/14](#)).

En vue d'apporter une contribution au Conseil européen du mois de mars, les ministres seront invités à se pencher sur les trois questions suivantes:

- ✓ *Au vu de l'examen annuel de la croissance 2014, quels sont d'après vous les principaux freins à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 que sont l'utilisation efficace des ressources et la réduction des émissions de carbone?*
- ✓ *Dans le domaine de l'utilisation efficace des ressources et de la lutte contre le changement climatique, quelles mesures sont, à votre avis, les plus susceptibles, au niveau national, de contribuer à une croissance durable et à la création d'emplois, dans le respect des défis environnementaux actuels, et d'être intégrées, le cas échéant, dans les programmes nationaux de réforme de 2014?*
- ✓ *Comment pourrait-on renforcer le rôle/l'implication des ministres de l'environnement dans les différentes phases du cycle du Semestre européen?*

Lors de sa réunion en mars, le Conseil européen analysera les progrès d'ensemble accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par pays 2013 et fournira des orientations aux États membres concernant leurs programmes de stabilité et de convergence et leurs programmes nationaux de réforme pour 2014 pour ce qui est de la mise en œuvre des priorités établies dans l'examen annuel de la croissance de la Commission et approuvées par le Conseil européen lors de sa réunion de décembre 2013 (doc. [217/13](#), point 25).

Divers

Un programme "Air pur pour l'Europe"

Informations communiquées par la Commission en séance publique ([18170/13](#), [18167/13](#), [18165/13](#), [18155/13](#))

Réexamen du document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour les grandes installations de combustion

Informations communiquées par la délégation tchèque, soutenue par les délégations polonaise et estonienne ([6531/14](#))

L'approche adoptée par l'UE en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages

Informations communiquées par la Commission ([6351/14](#))

État de la ratification de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto

Informations communiquées par la Commission ([7019/14](#))

Recommandation et communication de la Commission relatives à l'exploration et à la production d'hydrocarbures par fracturation hydraulique à grands volumes

Informations communiquées par la Commission ([5700/14](#), [5706/14](#))
